

**AVIS DE FONCTIONNEMENT 2024- n°24-081
ABROGEANT L'AVIS D'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DE
LA MICRO-CRECHE « LES FRIPOUILLES » A MEGEVE**

LE DIRECTEUR DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.2324-1 et suivants, et R.2324-16 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.214-1 et 7, et D.214-7 et suivants,

Vu la demande d'autorisation de fermeture formulée par la Mairie de MEGEVE en date 13 mai 2024,

EMET UN AVIS FAVORABLE SUR L'ARTICLE SUIVANT

Article 1 : Considérant la décision du gestionnaire de fermeture sur la commune de MEGEVE, de la micro-crèche « Les Fripouilles » à compter du 29 avril 2024, l'avis du 14 avril 2023 relatif au fonctionnement de la structure est abrogé.

Cette modification prendra effet à compter de la date de notification du présent avis.



21 avenue de Genève
CS 89027
74987 ANNECY CEDEX 9

www.caf.fr

Annecy, le 28 mai 2024

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
de Haute-Savoie

Olivier PARAIRE

Murielle NICOD
Directrice Adjointe
CAF de la Haute-Savoie

